14e ANNEE — N° 682 PARAIT LE SAMEDI 26 Mars 1898

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

M. Bontoux, un peu fatigué, a du regagner Avignon pour prendre quelques jours de repos.

Les élections législatives étant fixées au 8 mai, le candidat du Congrès sera de nouveau parmi nous le 3 avril prochain et commencera immédiatement sa tournée électorale dont l'itinéraire sera publié dans un prochain numéro.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

M. Bontoux a adressé successivement au *Petit Provençal* les trois lettres suivantes :

Sisteron, 16 Mars 1897.

Monsieur le directeur du *Petit Provençal*,

Votre impartialité vous fera un devoir d'insérer les lignes suivantes.

Je n'ai pas pris, vous le savez parfaitement, l'initiative du Congrès, dont le résultat était fatal. Mes amis en effet, représentant la majorité du parti républicain, j'étais forcément désigné comme candidat du Congrès.

Je comprends que ce résultat ne satisfasse pas complètement les promoteurs de cette réunion ; mais comme les minorités doivent venir aux majorités, j'espère encore que les républicains de toute nuance finiront par se rallier à la candidature du Congrès contre, le réactionnaire d'Hugues qu'il s'agit après tout de débarquer.

Je joins à ma lettre l'appel que j'ai adressé aux électeurs et que votre correspondant incrimine. Je pense que vous voudrez bien la reproduire.

F. BONTOUX.
Conseiller général, Ancien Député, Candidat du Congrès.

Avignon, 18 Mars 1898.

Monsieur le Directeur du *Petit Provençal :*

Monsieur le Directeur, la réponse que vous faites à ma lettre n'en est pas une.

Un Congrès m'a choisi à une très grande majorité, vous en contestez la légitimité et vous me menacez d'un troisième candidat, sur le nom duquel vous espérez que la majorité des électeurs républicains se portera.

D'après vous nous serons donc deux candidats républicains en face de M. d'Hugues. Soit :

Je vous pose la question suivante, à la quelle je vous prie de répondre nettement.

Désirez-vous, oui ou non, l'échec de M. d'Hugues et dans le cas où le candidat éventuel que vous avez l'air de me préférer, aurait moins de voix que moi au premier tour de scrutin, conseillerez-vous à ce candidat et à ses électeurs de se rallier, au second tour de scrutin, à ma candidature pour faire définitivement échec à M. d'Hugues ?

Quand à moi, j'ai déjà pris publiquement l'engagement de me retirer de la lutte et d'inviter mes électeurs à voter pour le candidat républicain *quel qu'il soit* favorisé par le scrutin.

Ce que je veux avant tout, c'est débarasser mon pays de M. d'Hugues, ce réactionnaire forcené.

J'attends de votre loyauté la publication de cette lettre et j'espère que vous y répondrez d'une façon catégorique.

Recevez, etc

F. BONTOUX
Conseiller général, Ancien Député, Candidat du Congrès.

Sisteron, 21 Mars 1898.

Monsieur le Directeur du *Petit Provençal*,

Je vous ai posé une question nette et précise, vous y respondez de nouveaux par des faux-fuyants et vous venez introduire dans le débat M. Reynach qui n'a absolument rien à y faire.

Il est, en effet, de notoriété publique, c'est de l'histoire que j'écris alors que *vos amis* emboitaient le pas au Député de Digne aux élections sénatoriales de 1895, je faisais précisément contre M. Rénach, l'élection de M. Fruchier.

Je vous repose la même question : Désirez-vous oui ou non, l'échec de M. d'Hugues, *cet ennemi de la République* (je pense que vous ne retrancherez pas de ma dernière lettre ce dernier membre de phrase), et dans le cas où le candidat éventuel de votre choix aurait moins de voix que moi au premier tour, conseillerez-vous à ce candidat et à ses électeurs de se rallier, au second tour de scrutin, à ma candidature pour faire définitivement échec à M. d'Hugues ?

Si vous ne répondez pas catégoriquement à cette question que je vous pose pour la seconde fois, j'aurai le droit de vous dire que vous avez l'intention d'inaugurer dans l'arrondissement de Sisteron le *fameux pacte de Bordeaux* et de faire alliance, vous journal républicain radical-socialiste, avec les pires ennemis de la République, avec M. d'Hugues, contre moi, Bontoux, ancien membre fondateur de la Gauche radicale, ayant toujours marché à la tête du parti avancé des Basses-Alpes et que vous savez parfaitement être anti-clérical J'en ai donné mille preuves.

Recevez mes salutations.

F. BONTOUX.
Conseiller général, Ancien Député
Candidat du Congrès.

Le *Petit Provençal* a répondu deux fois par des faux fuyants.

Dans les commentaires dont il fait suivre la troisième lettre, ce journal déclare avoir flétri dans ses colonnes le pacte de Bordeaux mais ne pouvoir pactiser avec nous. Il sera donc avec les réactionnaires contre les républicains. Nous prenons acte de cet aveu dénué de tout artifice.

Les républicains sont prévenus. B.

Comité du Congrès

L'appel aux électeurs, du Bureau du Congrès, a déjà porté ses fruits. De nombreuses adhésions nous arrivent chaque jour. Nous publierons en temps opportun, les noms des adhérents. A ce jour nous comptons 232 nouveaux inscrits, représentant 8 communes.

Sisteron, le 25 Mars 1898.

Monsieur le Directeur du *Sisteron-Journal*,

Dans votre numéro 681, daté du 19 mars 1898, qui m'a été communiqué par mes amis, vous avez inséré en première page, sous le pseudonyme du principal rédacteur de votre journal, des allégations injurieuses et mensongères à mon égard.

Afin de permettre à vos lecteurs de juger des causes de ma prétendue obstruction, je rappellerai tout d'abord la prétention que j'ai émise au Congrès ; j'affirme que parmi les délégués venus par ordre, il en était qui s'étaient choisis eux-mêmes et avaient fait signer leurs pouvoirs par des personnes n'ayant point assisté à leur élection si élection il y avait ?

D'autre part, et il est bon que personne ne l'ignore, *le farouche républicain Nicolas* n'a jamais fait élever un seul de ses enfants par des frères congréganistes, ni aux Mées ni ailleurs.

Apprenons enfin, non à vous qui le savez ; mais aux citoyens de bonne foi qui pourraient vous lire, que *le même Nicolas* a été désigné, non par quatre voix comme vous le dites, mais à l'unanimité des trente-sept électeurs présents à la réunion de la Saunerie, l'une des treize sections en lesquelles avaient été répartis les onze cents électeurs Sisteronnais pour se choisir des délégués Congrès.

Quant aux parallèles que vous essayez d'établir, entre moi et certains de vos amis ils sont certainement faits pour me blesser, mais je ne veux pas les discuter et je laisse ceux qui me connaissent, amis comme adversaires loyaux, le soin d'en faire bonne justice. Enfin, sachez que je suis disposé à ne plus vous laisser altérer la vérité à mon égard. Je suis decidé en effet, chaque fois que vous m'en donnerez l'occasion, à user envers vous des droits que la loi donne à tous les citoyens pour se défendre.

Je vous salue.

HENRI NICOLAS,
Camionneur.

— M. Nicolas serait bien aimable de nous faire connaître dans quelle institution ses fils ont été élevés. M. Nicolas niera-t-il que ses filles étaient élevées par les trinitaires, alors qu'il était vénérable de la loge et qu'il ne les a envoyées à l'école laïque qu'à l'époque où il est arrivé à la Mairie et a été nommé premier adjoint de M. Latil ??

Sisteron, le 23 Mars 1898.

Monsieur le directeur
du *Sisteron-Journal*

Suivant la loi sur la presse, je vous prie et au besoin vous requiers d'insérer la note suivante dans votre prochain numéro et à la même place de votre journal où était situé l'article "Le Congrès" et signé "Jean de l'Adrech" pour lequel je vous envoie cette protestation, à seule fin d'établir devant vos lecteurs l'exacte verité sur l'incident qui s'est passé le dimanche 13 Mars, dans la salle du Congrès.

A la note :

«« *Entre temps une altercation survient entre l'inconscient Gabert et le citoyen Pellegrin qui crache à la figure du Directeur de* l Avant-Garde.

Je vous prie d'ajouter :

«« *lequel a répondu par un crachat et une gifle à son provocateur* »».

Recevez Monsieur le Directeur mes salutations.

E. GABERT.

Monsieur Gabert, n'avait nul besoin de *requérir*, l'insertion de sa lettre ; le plaisir de l'avoir comme collaborateur occasionnel du *Sisteron-Journal*, suffisait amplement.

La Motte-du-Caire, 20 Mars 1898.

A Monsieur le correspondant du
Petit Provençal.

En rendant compte du résultat du Congrès tenu à Sisteron, le 13 courant, vous vous permettez de traiter les délégués des communes de troupeau asservi, et par votre organe, le *Petit Provençal*, les traite de mercenaires, sachez bien cependant que les délégués et ceux qui les ont envoyés, sont des hommes libres, indépendants, qui protestent énergiquement contre votre grossière qualification Respectez vos semblables si vous voulez qu'on vous respecte, car il n'est pas permis à des hommes qui se disent républicains de traiter ainsi leurs confrères

REYMOND Bénoni,
Conseiller Municipal, Géomètre Expert
à La Motte-du-Caire.

MISON

M. Bontoux, ainsi que nous l'avions annoncé, a donné dimanche trois réunions publiques à Mison. Quatre-vingts électeurs environ étaient présents à la réunion de Mison village, que présidait M. Brochier, adjoint au maire indisposé. Après avoir exposé son programme qui a reçu l'approbation unanime, le candidat a parlé de la question du canal de Ventavon. Il a fait remarquer que depuis qu'il a quitté la présidence du syndicat, personne ne s'est plus occupé de ce projet intéressant à un si haut point les communes de Mison et de Sisteron. Il a promis de remettre de nouveau sur le tapis cet important projet appelé à rendre de si nombreux services à notre population agricole.

A la section des Armands, M. Armand propriétaire, nommé président, donne la parole à M. Bontoux qui, après avoir une fois encore exposé son programme, parle de nouveau du canal de Ventavon et a la satisfaction de voir M. Mazan Célestin lui-même, convenir qu'il a fait tout son devoir alors qu'il était président du Syndicat. M. Bontoux a en effet établi d'une manière irréfutable, qu'il a empêché ce projet d'être à un moment donné abandonné.

La réunion de la Silve où le même programme et les mêmes arguments ont été développés, a également été un véritable succès pour M. Bontoux.

Châteauneuf Val-Saint-Donat

En réponse à un article paru dans le *Petit Provençal* sous la signature de M. F.-B. Mouranchon, promoteur du Congrès, M. E. Mouranchon, ex-capitaine, nous a adressé une longue lettre de laquelle il résulte que, contrairement à ce que F.-B. Mouranchon prétend, *la Commission chargée de reviser la liste électorale, ne demande pas mieux que d'inscrire ce dernier, à la condition toutefois qu'il justifiera de ses droits civils et de résidence.*

Ainsi tombent les insinuations injurieuses et non méritées, adressées par M. Mouranchon à la Municipalité républicaine de Châteauneuf V-S-D.

JEAN DE L'ADRECH.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

SISTERON

Inqualifiable Agression. — Mercredi vers 2 heures, M. Bontoux avoué, accompagné d'un de ses clients, se rendait paisiblement à l'audience du Tribunal, quand sur la place de l'Eglise à propos d'une affaire relative à ses fonctions d'officier ministériel, il a été brutalement assailli par M. Fabre père, ancien négociant et Fabre fils, juge suppléant au tribunal.

M. Bontoux ayant après examen, considéré, que des voies de fait de cette nature ne relevaient que de la police correctionnelle, à déposé entre les mains de qui de droit une plainte contre les auteurs de cette inqualifiable agression

Commerce. — En réponse à une lettre de remerciements envoyée à M. G. Berry député, par les commerçants de Sisteron, au sujet de son intervention en faveur des petits commerçants, lors

© VILLE DE SISTERON

de la discussion à la Chambre des Députés, de la loi sur les patentes, M. G, Berry, à adressé la lette suivante à M. G. Mondet :

Paris 18 Mars 98,

MONSIEUR

Je tiens à vous remercier de votre initiative et vous prie d'être mon interprête auprès des commercants de Sisteron, pour leur dire combien j'ai été sensible aux félicitations qu'ils mont adressées.

Veuillez les assurer de tout mon dévouement et agréez pour vous l'assurance de mes sentiments distingués.

Georges BERRY.

Les contribuab'es qui n'ont pas retiré encore leurs avertissements à la mairie, sont priés de les re'irer dans le plus bref délai.

ÉTAT-CIVIL

du 17 au 25 Mars 1898

NAISSANCES

Richaud Emile-Jean-Alexandre.

MARIAGES

NEANT

DÉCÈS

Plauche Irénée-Antonin, cordonnier, 40 ans. — Doussoulin Marie-Emilie 2 m.

Vacances de Pâques. — A l'occasion des Vacances de Pâques, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés du 2 au 19 avril inclusivement par la Compagnie des chemins de fer P-L-M, sont tous valables jusqu'aux derniers trains du 21 avril.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris**, que nous publions aux annonces.

—)o(—

Une découverte hygiènique. — Prendre l'appéritif le plus aimé de la grande masse du public, le préparer avec le plus grand soin et avec des produits de premier choix, c'est déjà faire beaucoup pour obtenir le succès. Mais lorsqu'à cet oppoint, on ajoute par surcroit une découverte qui transforme l'apéritif favori, en une boissou éminente tonique, vivifiante et hygiènique, le succés devient irrésistible

C'est ce qu'à realisé la *Grande Distillerie Cusenier*, en introduisant par des procédés spéciaux, dans la liqueur d'absinthe, l'oxygène, le gaz vital par excellence.

Aussi l'*Absinthe oxygénée Cusenier* a-t-elle remplacé depuis quelques temps toutes les autres marques.

P.-L.-M. — A l'occasion des Régates Internationales de Cannes et de Nice, du Tir aux Pigeons de Monaco et des Vacances de Pâques la Compagnie délivrera à Nevers, du 2 Mars au 12 Avril, des billets d'aller et retour, en 1re classe, valables pendant 20 jours.

Viâ Clermont-Ferrand, Nimes, Marseille : Cannes, 131 fr. 90, Nice 137,10, Menton 141,30.

Viâ Saint-Germain des Fossés, Lyon, Marseille : Cannes 134,25, Nice 139,45, Menton, 143,45.

On trouvera ces billets et des prospectus détaillés à la gare de Nevers.

P-L M. — A l'occasion des Régates Internationales de Cannes et de Nice, du Tir aux pigeons de Monaco et des Vacances de Pâques, la Compagnie délivrera à Lyon, Saint Etienne et Grenoble, du 2 Mars au 12 Avril, des billets d'aller et retour, en 1re classe, valables pendant 20 jours.

Lyon, viâ Valence, Marseille : Cannes 91 fr. 50, Nice 96,75, Menton 100,80.

Saint-Etienne, viâ Lyon, Marseille, Cannes 101,15, Nice 106,35, M. 110,55.

Viâ Chasse, Marseille, Cannes 94,75, Nice 99,95, Menton 104.

Grenoble, viâ Aix, Marseille, Cannes 83,65 Nice, 88,85, Menton 93,05.

Viâ Valence, Marseille, Cannes 90,20, Nice 95,40, Menton 99,45.

On trouvera ces billets et des prospectus détaillés, à Lyon, à la gare de Lyon-Perrache et dans les agences spéciales, à Saint-Etienne et Grenoble, à la gare.

Un Bonheur Partagé

D'un de nos correspondants : Lyon.

C'est une bonne nouvelle qui nous vient de Montrottier dans le département du Rhône. Elle nous est transmise par M. J.-B Coquard. propriétaire.

Sa fille, âgée de seize ans, a voulu faire participer quelques-unes de ses compagnes à la bonne fortune qui lui est advenue. Elle était atteinte d'un mal auquel succombent tant de jeunes filles. L'anémie, avec tout ees désordres l'avait terrassée. Lèvres blanches appétit nul, fatigue au moindre effort, pâles couleurs, manque de forces et de courage ; à ces symptomes sont venus s'ajouter des maux de tête, suivis de douleurs dans les reins, de névralgies, d'un affaiblissement complet du sang. Tel était l'état déplorable dans lequel se trouvait Mlle Coquart, conséquence de cette maladie. Tout lui répugnait et une tristesse accablante l'avait rendue méconnaissable. Une jeunne fillle de l'âge de la sienne, souffrant comme elle du même mal avait été guerie par l'emploi des Pilules Pink, pour personn s pâles du Dr Willams.

Il lui en fit prendre, et après avoir suivi quelque temps le traitement indiqué, sa chère enfant revenait à la vie et se rétablissait complètement. Sa gaieté, ses belles couleurs, son bel appétit étaient revenus, elle retrouvait ses forces perdues et son sang circulait vigoureusement. Heureuse de ce merveilleux résultat, elle fit part de sa joie à ses amies. L'une d'elles, âgée de 17 ans, atteinte de la même maladie, a commencé le traitement avec le même succés, elle éprouve déjà un mieux sensible.

Une autre, qui, à la suite d'une maladie grave, avait conservè des bourdonnements d'oreilles, des maux de reins et d'estomac suivis d'une faiblesse générale, va pleine de confiance commencer le traitement. M. Coquart nous fait part de ces résultats avec des expressions d'un bonheur débordant. joyeux de la guérison de sa fille et joyeux aussi que par son exemple, ses amies retrouvent la santé.

Il m'engage à publier ces faits, je le fais en reproduisant servilement sa conversation.

Ceux qui feront usage des Pilules Pink en obtiendront les meilleurs résultats. Elles sont efficaces pour l'anémie, la paralysie, ataxie locomotrice, rhumatisme, sciatique, névralgie, danse de Saint-Guy, maux de tête, névroses, scrofules, etc. ; elles sont un régénérateur du sang et un tonique des nerfs. Elles redonnent de belles couleurs aux teints pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissement chez la femme et produisent sur les hommes une action efficace contre toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental et par les excès.

En vente chez tous les pharmaciens, mais on peut se les procurer au dépôt principal, MM. Gablin et Cie (pharmacien de 1re classe) 3, Cité Trévise, Paris, à 3 fr. 50 la botte ou 17 fr. 50 par 6 boîtes franco contre mandat-poste.

VARIÉTÉS

LES CONVENTIONNELS DE LA RESTAURATION

Par ALBERT TOURNIER

BOUSQUET (François)

Nommé membre de la Convention nationale dans le mois de septembre 1792 ; il fut, sous le gouvernement impérial, inspecteur des eaux minérales des Pyrénées.

Bousquet vivait paisiblement avec une jeune paysanne qu'il avait épousée, lorsque la loi de 1816 contre les régicides vint l'atteindre. Il voulut d'abord se tenir caché ; mais ayant été arrêté le 31 juillet 1817, il fut conduit à la prison d'Auch et son procès s'instruisit. Son dossier renferme des pièces intéressantes.

« A son Excellence le Ministre de la Police générale. — Monseigneur, François Bousquet, médecin habitant de la commune de Moncassin, 5e arrondissement du département du Gers, âgé de soixante-dix ans, accablé d'infirmités depuis 15 ans, paralizé du cotté droit depuis cinq mois, à l'honneur de vous exposer très respectueusement que la trop malheureuse tempête révolutionnaire plus forte que son honneur et sa conscience plaça son nom sur la liste des régissides. Son opinion imprimée et soutenue au milieu des bayonétes et des poignards, prouvera à votre Excellence que ses intentions étaient bonnes et qu'il cherchait à éviter l'occasion de commetre le plus grand de tous les crimes. S'il s'est rendu coupable de faiblesse et de trop de lacheté il en fut puni par la perte totale d'une fortune légitimement acquise, par sa retraite forcée dans une campagne qu'il habite depuis plus de vingt ans avec son épouse et trois enfants en bas âge.

En présence de cinq prêtres catoliques, des maires et adjoints des environs il proclama l'abjuration de ses erreurs politiques avec l'expression du plus sincère repentir ; il a juré que son sincère attachement et sa fidélité envers le Roi, et envers l'illustre famille des Bourbons étaient inviolables.

S'il était fait qu'il fut en bonne santé, il n'oserait solliciter de votre excellence la grâce de rester sur ses foyers, mais ses infirmités et son âge lui rendent indispensables les soins de sa famille, ni sa fortune ni sa santé ne lui permettent de s'en éloigner, l'y contraindre ce serait l'exposer à une mort certaine, les sentiments d'humanité et de charité qui dirigent le gouvernement et qui caractérisent votre Excellence, lui font espérer que vous voudrez lui accorder la grâce qu'il sollicite de rester au sein de sa famille pendant le peu de jours qui lui restent à vivre, et il ne cessera de faire des vœux pour la prospérité de votre Excellence et du gouvernement paternel que la France a eu le bonheur de retrouver dans ces princes légitimes. »

NOTE SUPPLÉTIVE SUR LE SIEUR BOUSQUET

« Au mois de mars dernier, le Sous-Préfet de Mirande fut instruit que le sieur Bousquet avait raconté la veille devant trois personnes, que le Roi Louis XVI travaillant en serrurie, avait fait faire un chef-d'œuvre en ce genre à un maître ouvrier et quand l'ouvrage fut arrivé à sa dernière perfection, le Roi fut chercher lui-même une bouteille de vin et en fit boire un verre au serrurier qui tomba raide mort, et que lui Bousquet, alors à Paris, eut l'occasion de voir, en sa qualité de médecin, le cadavre de cet empoisonné.

Je fus saisi d'horreur et prescrivis au Sous-Préfet de s'assurer par une recherche exacte de cette infâme narration. Deux témoins nièrent et je ne pus dès lors poursuivre efficacement. Mais un récit aussi atroce ne s'invente pas et je n'ai pu m'empêcher d'en garder l'affreuse impression que j'en communique en ce moment. — Brochet de Verigny. »

— « Le 15 avril 1816 le Préfet du Gers rend compte au ministre de la notification au sieur Bousquet de l'ordre d'exil pris contre lui. Il dit que « Bousquet fut tellement impressionné de la mesure le concernant qu'il en tomba paralysé du bras droit. Que sous l'empire de la terreur il a vite épousé catholiquemant une espèce de vachère avec laquelle il avait contracté mariage civil depuis dix ou douze ans et qu'il n'en avais pas moins laissée à sa cuisine. Il a joint à cet acte religieux l'amende honorable dont copie est jointe. » N'ayant pas foi en déclaration du sieur Bousquet, le Préfet a envoyé un médecin et le Sous-Préfet pour constater si le départ du conventionnel doit être retardé pour cause de maladie et « en effet le sieur Bousquet ne peut partir en ce moment pour raison de santé. Le Préfet termine: « Me permettrez-vous d'ajouter anecdotiquement un trait que j'ai appris de témoins dignes de foi et qui montre à quels mouvements intérieurs quelques-uns de ces criminels ont éte livrés après la consommation du forfait. Bousquet passa les premiers mois de 93 dans un état de démence partielle dont l'unique symptome était de se croire décapité. — Brochet de Verigny.»

« Auch le 28 juillet 1817. — Mon très cher frére, ma dernière lettre datée de Daguères vous fit connaître la férocité de mes ennemis; je dois vous en faire connaître les suites.

Dans le mois d'octobre de l'an dernier, M. Fortassin, curé de Bellac se rendit chez moi pour remplir une mission donnée par son frère curé de Mirande, chef-lieu du canton. Il me dit que son frére venant d'Auch avait été informé que tant que je serais au château de Lapalu, on ne cesserait de me tourmenter; que l'ordonnance royale du 5 septembre et la certitude que la loi des régicides ne me frappait pas ne suffisait pas, que le moyen le plus sûr, le seul capable de me faire jouir de la plus parfaite tranquillité devait m'engager à changer mon domicile. Je fus bientôt décidé. A neuf heures du soir, monté sur un cheval, je fus transporté chez M. le baron de Biron de Pombarat maire de la commune de Cuing, je lui présentai mon passeport revêtu des formes prescrites par la loi et ma carte de sûreté annonçant que je n'avais pas signé les articles additionnels et que je n'avais occupé aucune espèce de place civile où militaire ; que je m'en étais tenu au simple exercice de mon état de médecin, Muni de pareils titres, M. le Maire voulut bien me recevoir, se réservant de les communiquer à M. Giraud, Sous-Préfet de Saint-Faudens, ainsi qu'il les avait présentés à M. D'bucausse, son prédécesseur. Il fut décidé que j'étais libre, et que mon ancien passeport serait renouvelé. M. le Maire de Cuing m'en livra un qui fut visé par M. le Sous-Préfet de Saint-Gaudens. Après avoir passé neuf mois dans la maison de M. de Binor de Pombarat, vendredi 25 de juillet,

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

12

LES DÉSILLUSIONS DE MONSIEUR SOLDORÉ

Par LOUIS DES ILES

VI

Chanteclair à son poste ordinaire, Soldoré ua milieu du bataillon des ténors, qui l'avaient accueilli, prévenus d'avance par Polydore, avec une curiosité plutôt sympathique et attirante.

Cette réception donna du cœur au ventre à notre héros. Toute incertitude, tout battement de cœur disparut dès qu'il eut jeté les yeux sur le cahier de musique, où il reconnut une vieille connaissance, une messe plusieurs fois déjà chantée par lui. Dès que le chef de la maîtrise, levant sa baguette, donna le signal, Hippolyte ne songea plus qu'à « faire son de oir », à ne pas se montrer inférieur à la réputation que, il le savait bien, les indiscrétions voulues de son ami lui avait faite, à ne pas passer pour trop provincial.

Chanteclair, plusieurs fois au cours de la solennité, s'enquit auprès des voisins de Soldoré, des résultats de l'épreuve.

« Bonne et excellente voix ; lecture parfaite, on ne dirait pas qu'il n'a pas répété avec nous ; on dirait au contraire qu'il n'a jamais fait que cela. Ça va bien, très bien ; bonne recrue. »

La messe finie, au milieu du brouhaha des rangements de cahiers, d'instruments, le bon Polydore vint trouver son ami, que quelques-uns de ses compagnons d'une heure félicitaient sans arrière-pensée, le lui dit :

— Allons, pendant que le fer est chaud.. Voilà le moment psychologique. En route pour la sacristie, où le chef t'attend. Une audition et te voilà embauche. Il n'y a que des compliments sur ton compte, l'affaire est dans le sac.

Hippolyte se laissa mener à peu près comme un mouton qu'on conduit à l'abattoir.

Il fut introduit dans la sacristie, où déjà assis devant un harmonium, le chef de la maitrise attendait la nouvelle recrue, entouré d'une viegtaine de ses exécutants.

— Mon cher monsieur, dit le chef, tout le monde me dit merveilles de votre voix et de vos aptitudes ; ce n'est pas seulement Chanteclair, mais vos voisins immédiats, qui vous ont vu à l'œuvre, qui vous ont entendu.

Il y a une place toute prête pour vous. Seulement vous permettrez bien que je vous fasse subir ici une petite épreuve particulière.

Une toute courte audition ; c'est la règle d'abord, et je suis persuadé au surplus que la formalité est inutile, c'est pour la forme.

Que se passe-t-il chez notre héros ?

Accès de timidité qui paralysa subitement ses moyens ?

Mauvaise volonté « involontaire », si l'on peut ainsi dire, dernière résistance pour éviter d'entrer dans un chemin qui lui répugnait ?

Les deux causes à la fois, très probablement ?

Soldoré fut littéralement incapable d'émettre un son pur, de faire une gamme. Le rouge aux joues, la sueur au front, il s'esquiva sans saluer personne, au milieu de l'ahurissement général.

Le bon Polydore, cloué sur place par la stupéfaction, voulut se mettre à sa poursuite, mais il réfléchit que son premier devoir était de présenter des excuses au chef de la maîtrise.

Et, dame, les oreilles d'Hippolyte durent tinter désagréablement pendant la demi-heure où chacun commenta à sa façon ce singulier incident.

VII

Soldoré évita soigneusement de se rencontrer avec Polydore, et n'eut pas le courage de lui envoyer un mot de regret, de remerciement et d'excuse.

Il sentait bien qu'il se montrait des plus ingrats et des plus impolis ; mais la vanité et la timidité furent plus fortes que les reproches de sa conscience.

Chanteclair, le premier moment de stupéfaction passé à la suite de l'impayable aventure de Saint-Eustache, s'était livré à un accès de colère des plus justifiables.

A suivre

© VILLE DE SISTERON

une heure avant le lever du soleil, dix ou douze gendarmes entrèrent dans la chambre où je couchais, après avoir ouvert contrevents et fenêtres, jeté une couverture par terre, je fus enlevé du lit par le brigadier ou maréchal de logis, nommé Sabatier. Le maire ayant paru et s'étant fait connaître, demande communication de l'ordre d'après lequel on agissait envers un vieillard accablé de toutes sortes d'infirmités, qui n'opposait point de résistance et duquel il répondait sur sa tête. On répondit au maire que s'il faisait la plus petite résistance on le placerait sur la même charrette et qu'on le mènerait avec moi. Afin d'éviter les suites fâcheuses d'un pareil attentat, je m'empressai de monter sur le plus mauvais cheval du village et me soumis à la conduite des gendarmes. Arrivé à Daulogue on me plaça sur une charrette, exposé aux plus fortes ardeur du soleil. Arrivé à Auch je suis gardé à vue par des gendarmes qui partagent ma prison, ce qui me coûte cinq francs par jour. Le plus affligeant c'est de voir mon fils devenu imbécile par l'effet des frayeurs auxquelles on l'expose.

Pour suivre le conseil d'un grand magistrat il a été rédigé deux pétitions au Roi, adressées à S. E. le ministre de la police générale. En attendant la réponse je suis arrêté je ne sais par quel ordre et quel est le crime qu'on me suppose. Il parait évident que c'est l'adjoint du maire de Moncassin forcé de me rembourser 900 francs, ma dernière ressource, qui a tramé avec son ancienne troupe la dénonciation d'après laquelle on me poursuit. Plus malheureux que les prévenus qui appartiennent aux cours d'assises, on me tient dans les fers sans être entendu et sans connaissance du reproche. Mes défenseurs ont fait un mémoire que je vous transmet. Faites en part à vos amis. Plus je vivrai, plus je fatiguerai ma malheureuse famille. J'ai beaucoup trop longtemps souffert, la Société réclame en vain vos secours. Je marche à grands pas vers la patrie des morts. M. le baron de Pombarat vient d'arriver ici. Il est envoyé ici par M. Giraud, Sous-Préfet de Saint-Gaudens, pour instruire M. le Préfet du Gers de ma bonne conduite. Pendant le séjour de neuf mois que j'ai fait au Cuing mon certificat de civisme est opprouvé par tous les fonctionnaires publics, les honnêtes gens, le grand vicaire et le clergé. Faites un dernier effort mon très cher frère, pour obtenir justice. Je suis cent mille fois plus malheureux que coupable. N'oubliez pas une phrase d'une de vos lettres : (1) *quant à votre frère le médecin, il peut être parfaitement tranquille.* Faites moi jouir du pardon que votre bon Roi accorde à à ceux des régicides qui n'ont pas signé les articles additionnels et qui n'ont pas occupé de places : Telle est ma position ; elle est réelle, vous en avez la preuve dans les premières lettres que vous reçutes. Je vous embrasse. — Bousquet, médecin. »

Le 1er septembre 1817, Bousquet comparut devant la Cour d'Assises du Gers. Il subit un long interrogatoire au cours duquel on lui présente le registre des votes de la commune de Mirande où était inscrit son vote en faveur de l'acte additionnel. Bousquet nie avoir signé et s'inscrit formellement en faux contre la pièce présentée. Son défenseur dépose des conclusions tendant à faire procéder à l'examen de l'original qui a servi à confectionner le registre présenté à l'accusé. La cour ordonne l'expertise, nomme des experts et des juges commissaires et surseoit au jugement, Bousquet est en attendant ramené à la maison de justice.

De cette expertise, il est résulté que les experts ont déclaré la signature fausse et un verdict d'acquittement a été rendu en faveur de Bousquet (arrêt du 10 janvier 1818).

Bousquet mourut dans son château au mois d'août 1820.

(1) N. B. — La phrase soulignée est extraite d'une lettre de M. l'ex Préfet du Gers, à Monsieur Bousquet, directeur de la maison d'éducation de Libourne, dép. de la Gironde.

Un homme prèvenu en vaut deux

Il y a des milliers de personnes qui, sans être sérieusement malades, peuvent dire qu'elles ne sont jamais bien portantes. Elles sont délicates, maigres, pàles, et on dirait qu'elle ne tiennent debout que par un effort d'energie anormal. Si on pouvait les voir nues, on pourrait constater plusieurs défectuosités dans leur développement physique, et un simple regard révèle l'histoire d'une nature dont les forbes vitales tombent en ruine. Cette oscillaiion entre la santé et la maladie est bien la caractéristique de cette fin de siècle si mouvementée qui provoque une terrible tension des facultés mentales et physiques.

Ne serait-il pas plus sage de se prémunir à temps en s'approvisionnant de forces vitales pour lutter ?

Vous pouvez vous en approvtssionner par l'usage de l'Emulsion Scott ; cette préparation à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude et de tous les aliments réparateurs celui qui possède au plus haut degré. Les phtisiques acquerront de nouvelles forces, les anémies du sang riche, et les affaiblis et épuisés une nouvelle période de vie. Lorsqu'on est convalescent de maladies graves ou d'accidents, ce grand remède reconstituant rend fort et vigoureux en très peu de temps.

L'Emulsion Scott est connu dans le monde entier comme le meilleur remède dans les premières périodes de la phtisie, la scrofule. le rachitisme et l'anémie.

En vente chez J. Delouche, phn, 2 place Vendôme, Paris, et toutes pharmacies. — 5 fr. 50 le flacon ; 3 fr. le demi.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 23 Mars 1898.

Les cours montent sur la nouvelle que l'Angleterre et la Russie se seraient mises d'accord au sujet des affaires de l'Extrême-Orient Le 3 o|o fait 103.45, le 3 1/2 o|o 107. 17. Les établissements de crédit son fermes et certains d'entre eux gagnent quelques points. L'assemblée Générale de cette société tenue le 19 Mars à Lyon à fixé le dividende de 1897 à 40 fr. payable 17.50 le 22 mars et 22.50 le 25 septembre et porté le chiffre des réserves de 40 millions à 50 par la constitution d'une réserve extraordinaire de 10 mil.

BEC-AUER 725.

Le rapport de 10 fr' soit de 8 o|o environ des actions de la Cie Auxiliaire des chemins de fer à 135 fr. devrait appeler l'attention des capitalistes sur cette valeur.

Des transactions se sont faites sur les obligations hypothécaires 4 o|o de la Cie Nationale immobilière à 485.50 et 486.25.

Le Journal des Valeurs Industrielles dont nous avons déjà signalé le haut intérêt, vient d'introduire dans les notices qu'il consacre chaque semaine a plusieurs sociétés françaises de nouveaux développements donnant aux lecteurs tous les renseignements qu'ils peuvent désirer. C'est la première publication qui donne des informations aussi précises aux capitalitstes pour les guider dans le placement de leurs fonds.

JE JURE

Sous la foi du serment, devant tous je pro-
[clame]
Qu'aucun savon ne vaut le Conco tant vanté
Pour l'imiter aussi, certains ont tout tanté :
De leurs contrefaçons, gardez-vous bien,
Madame !

Etude de Me GASSIER,
Avocat-Avoué
SISTERON (Basses-Alpes)
Successeur de Me ESTAYS

VENTE
Sur Saisie Immobilière

Il sera procédé le DIX MAI mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Sisteron, à la vente d'un immeuble sis sur la commune de Sisteron (Basses-Alpes),

DESIGNATION
De l'Immeuble à Vendre

L'Immeuble à vendre consiste en :

1° MAISON sur caves voutées en pierres, comprenant : rez-de-chaussée et deux étages, mansardes au troisième, d'une superficie de cent quarante-sept mètres ;

2° Remise, hangar, grenier à foin, au-dessus, d'une superficie de cinqnante-un mètres ;

3° Cour et jardin avec puits et pompe, d'une superficie de deux cent soixante-dix-huit mètres.

Le tout attenant clos de mur en maçonnerie avec grille en fer sur la façade cadastré section F, numéro 245p., sis à Sisteron (Basses-Alpes) à la porte de la ville sur la route de Noyers, en face du champ de foire, confrontant dans son ensemble : du levant la route de Noyers, du Nord Vias et du Midi Louis Fidèle.

Mise à Prix : Dix mille francs,
ci . . . . . 10.00 francs.

Cet immeuble a été saisi à la requête du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme, ayant son siège à Paris, rue des Capucines numéro 19, poursuites et diligences de son gouverneur, pour laquelle domicile est élu à Paris au Siège social, et à Sisteron en l'étude de Me GASSIER, son avoué.

Contre :

La dame Zoé-Baptistine AILLAUD veuve du sieur Antoine CHAUMETON, en son vivant entrepreneur de travaux publics à Sisteron. La dite dame, sans profession, domiciliée et demeurant à Marseille, rue Fontaine Saint-Lazare numéro 22 ; prise tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mère et tutrice légale de : 1° Marie-Louise, 2° Jeanne, 3° Hippolyte, 4° Jules-Antoine, 5° Alphonse CHAUMETON, ses enfants mineurs.

Par exploit de ARNAUD, huissier à Marseille, en date du six décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, visé, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron, le dix janvier mil huit cent quatre vingt-dix-huit. Volume 42, numéro 28.

Il est déclaré conformément aux dispositions de l'article 696 du code de procédure civile, modifié par la loi du 29 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur le dit immeuble pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de forclusion.

L'Avoué poursuivant,
L. GASSIER.

Enregistré à Sisteron le vingt-quatre mars mil-huit-cent-quatre-vingt-dix-huit, folio 9 case 18.

Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Etude de Me A. BASSAC,
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)

ADJUDICATION
VOLONTAIRE
Sur baisse de Mise à Prix

Le Lundi de Pâques ONZE AVRIL mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à trois heures après-midi à Sisteron, en l'étude et par le ministére de Me BASSAC, notaire, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et volontaires de l'immeuble ci-après désigné, appartenant à M. Marius GIRARD, tailleur de pierres à Sisteron.

PREMIER LOT

Tout le deuxième étage d'une maison sise à Sisteron rue droite et de la Coste, confrontant les dites rues, Madame Zazira Meisson et Fabre, composé de chambres, galetas et grenier foin et cave.

Mise à prix : Quinze cents francs,
ci . . . . . 1.500 francs.

DEUXIEME LOT

Tout le troisième étage de la partie de maison ci-dessus désigné composé de chambres et cabinets.

Mise à prix : Mille francs,
ci. . . . . 1.000 francs.

Après les enchères partielles il y aura réunion des lots.

Pour tous renseignements s'adresser à Me BASSAC, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

A CÈDER
DE SUITE
pour cause de santé
MAGASIN DE VERRERIE
CRISTAUX. FAYENCES, PORCELAINES
S'adresser à M. FERRON
Traverse de la Place

ON DEMANDE Un Apprenti BOULANGER
S'adresser au bureau du journal

AUX SOURDS

Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympans artifiels de Dr. Nicholson, a remis à son institut la somme de 25.000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympans puissent les avoir gratuitement. S'adresser à A. T. Hale, secrétaire, 22, St. Bride Street, Londres, E. C.

ON DEMANDE des *Représentants*, villes, et campagnes, hommes ou dames, pour la vente d'articles de première utilité. Fortes rétributions.

Ecrire franco à M. GONDY Ainé, fabricant à Besançon (Doubs).

58 années de succès
Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894
Grand Prix exposition universelle Bordeaux 1895
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Exposition nationale ROUEN 1896
Exposit. universelle BRUXELLES 1897
ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS
Le seul Alcool de Menthe Véritable
Souverain contre indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et contre grippe et refroidissements ; excellent aussi pour la toilette et les dents
REFUSER LES IMITATIONS
EXIGER LE NOM DE RICQLÈS

PARIS

GRANDS MAGASINS DU
Printemps
NOUVEAUTES
Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à
MM. JULES JALUZOT & Cie, PARIS
L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

4e ANNÉE
LA QUINZAINE MUSICALE
Petite Gazette du Piano et du Chant
A la Maison

Journal de famille et de salon, joignant l'utile à l'agréable, donnant aux réunions intimes des éléments choisis de distractions artistiques et littéraires.

7 pages de musique grand format, 4 de texte et illustrations ; monologues, comédies, biographies, théories de danses, conseils, etc. Concours mensuels : 1.500 fr. de prix par an.

Abonnements. France : Un an, 6 fr., 6 mois, 3 fr 50 ; 3 mois 2 fr. Étranger : Un an, 8 fr.

Le numéro : 30 centimes En vente chez les principaux libraires et dans les gares (Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint Germain, Paris)

GUÉRISON
RAPIDE et SANS FRAIS
Pour se guérir *en secret*, par une méthode, infaillible, il faut écrire à M. SOLEMES, *ex-Cr de Sociétés de Médecine* au Mans (Sarthe), qui envoie *gratis* des méthodes sous enveloppe pour
MALADIES de la PEAU Dartres Croûtes ECZÉMAS
Plaies des Jambes, Boutons, Démangeaisons.
ANÉMIE Faiblesse, Asthme, Toux, Bronchites, Gastrite, HERNIE, HEMORRHOIDES.
MALADIES SECRÈTES
Ecoulements, Echauffements, Vices du Sang, etc.

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

Anciennes Maisons MICHEL et ASTIER fils

LIBRAIRIE — PAPETERIE — RELIURE

Vve AUBERT ET Cie Successeurs

SISTERON (B-ALPES)

Madame Veuve AUBERT, à l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'acquérir le fonds de Librairie-Papéterie de M. Astier fils. Comme par le passé, les nombreux clients de cette Librairie, seront assurés d'y trouver un assortiment complet de fournitures pour les Ecoles, Bureaux et Administrations.

Madame Veuve AUBERT remercie d'avance les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

MANUFACTURE DE CHAPEAUX

FEUTRE & VERNIS

NOËL CLÉMENT

SISTERON, (Basses-Alpes)

FORMES de CHAPEAUX - FEUTRE et PAILLE

FOURNITURES POUR MODES — DÉPOT DE ROTINS

CASQUETTES ET BERRETS

OUTILLAGE | TOURS | MACHINES

INDUSTRIEL et d'AMATEURS | de tous Systèmes | à découper

SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses*, *Machines à Percer*. — OUTILS de toutes sortes, Français, Anglais et Américains.

pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc. AMATEURS. — BOITES D'OUTILS

SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.

Nouveau TARIF-ALBUM 320 p. 250 gravures) franco 0 85 c.

A. TIERSOT Constructeur Brev. à PARIS 16, Rue des Gravilliers.

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de *PARIS 1890-1891-1892-1893.*

Spécialité de Travaux de Luxe et d'Affiches en Couleur

LA MAISON SE RECOMMANDE PAR LES SOINS DES TRAVAUX qui lui sont CONFIÉS

MERCERIE BONNETERIE

HENRI REBATTU

SISTERON (Basses-Alpes)

GRAND CHOIX DE

COURONNES MORTUAIRES

PERLES et MÉTAL

ARTICLES FUNERAIRES EN TOUS GENRES

PRIX MODERES

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR CONSTRUCTIONS

L. LEON

Maitre-Charpentier, maison Armand, route de Noyers

SISTERON (Basses-Alpes)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Bois de Charpente et de Menuiserie, Parquets en Bois du Nord et Pitch-Pin, Briques, Tuiles, Ciments, Chaux, Plâtres, etc.

Charbon de Pierre : Gros, 2 fr. les 100 kil. ; Détail : 2 fr. 25

CHARBON DE BOIS

VERITABLE FER BRAVAIS

RECONSTITUANT ET TONIQUE

L'emploi des gouttes concentrées de **Véritable Fer Bravais**, sans odeur ni saveur, est recommandé par tous les Médecins aux *personnes anémiées* par les Privations, l'Age, la Maladie, le Surmenage. Il procure rapidement **Force, Vigueur, Santé et Beauté.** — Flacon : **5** fr. ; 1/2 Flacon : **3** fr. **50**. Se méfier des Contrefaçons et Imitations. Le FER BRAVAIS ne se vend ni en Vin, ni en Elixir. PHARMACIE CENTRALE DU NORD (la plus vaste de PARIS), 132 et 134, RUE LAFAYETTE et dans toutes les Pharmacies.

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS

CUSENIER

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER

Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris.

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les

Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRE

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

MACHINES A COUDRE

De Tous Systèmes

Bicyclettes en Tous Genres

ATELIER DE RÉPARATIONS

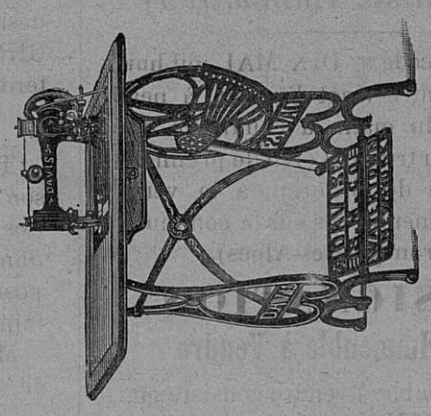

Prix Très Réduits

L. ROUBAUD

HORLOGER-ELECTRICIEN

Rue de Provence, SISTERON

Vente et Location de Mandolines

LOUIS FIDÈLE

Route de Noyers — Sisteron

Bois de Construction et de Menuiserie, Briques, Plâtres, Ciment, Chaux, Tuiles et Malons

Fournitures Générales pour Maçonnerie

AUBERGE DU TIVOLI

Près du Casino SISTERON

TENU PAR

HENRI BACHELIER

Dans cet établissement on trouve tout le confortable de la bonne cuisine bourgeoise ; ainsi que des salles, chambres, grandes écuries et remise. Une salle à titre gracieux est à la disposition des Sociétés, réunions etc., etc.

SISTERON-JOURNAL

EST EN VENTE

à MARSEILLE : chez M. GAUCHON Cours Belzunce.

à AIX : chez M. César MARTINET Cours Mirabeau.

PURIFIEZ L'AIR

en brûlant du PAPIER d'ARMENIE

Le meilleur Désinfectant connu.

L'emploi du **PAPIER D'ARMENIE** au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.

EN VENTE PARTOUT

Gros : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. *Echantillons gratis.*

Contre la **CONSTIPATION**

et ses conséquences :

EMBARRAS GASTRIQUE, MIGRAINE, CONGESTIONS, etc.

PURGATIFS, DÉPURATIFS, ANTISEPTIQUES

EXIGER les VÉRITABLES avec l'*Etiquette* ci-jointe en 4 couleurs et le NOM du DOCTEUR FRANCK

1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 grains) ; 3 fr. la Boîte (105 grains).

Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

VÉRITABLES GRAINS *de Santé* du docteur FRANCK

GRATIS

Pour vulgariser ses

Magnifiques Portraits

AU CRAYON-FUSAIN

La **SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de PORTRAITS** (le plus grand établissement en France de reproductions artistiques) fera à tous ceux qui enverront une photographie, un agrandissement grandeur naturelle fini au crayon-fusain d'une valeur réelle de 75 francs, ***absolument gratis*** pourvu que cette annonce soit détachée et retournée avec la photographie d'ici 20 jours à partir de cette date du journal, à M. **TANQUEREY**, directeur de la **Société Artistique de Portraits** en son hôtel particulier, *9, Rue de Saint-Pétersbourg, Paris.* — La photographie vous sera retournée intacte avec le grand portrait.

Ecrire votre nom et adresse au dos de votre photographie.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire

© VILLE DE SISTERON